

Question présentée par le député :

M. Serge Hiltbold

Date de dépôt : 1^{er} mars 2011

Question écrite

AIHC (Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions) : où en est-on ?

La Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) est à l'origine de l'AIHC qui vise à harmoniser la terminologie du droit de la construction. L'objectif est d'améliorer la transparence, l'intelligibilité et limiter les disparités en la matière entre cantons.

A ce jour, Argovie, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Grisons, Thurgovie et Shaffouse au 1^{er} janvier de cette année ont adhéré à cet Accord qui est entré en vigueur à la séance constitutive du 26 novembre 2010.

A Genève, le Grand Conseil a adopté sur le siège le 14 novembre 2008, à l'issue d'un bref débat et sans opposition, une motion 1828 demandant au Conseil d'Etat de lancer dans les meilleurs délais le processus d'adhésion de notre canton à cet Accord. A cette occasion, le Conseil d'Etat a manifesté sa satisfaction et s'est engagé à présenter une proposition dans les meilleurs délais.

Aujourd'hui, où en sont les démarches initiées par cette motion ?